



Intégration dans la fonction publique territoriale

Par **zbo45**, le **26/02/2008** à **11:26**

Bonjour

Je suis ancien militaire. j'ai pris ma retraite en 2002. Après un stage de 5 mois d'adaptation en entreprise. J'ai été intégré en qualité stagiaire catégorie C le 1.03.2002 avec l'indice brut 245 alors que j'avais l'indice 415 auparavant.

J'ai vu que 2 décrets 2002-869 et 870 parus le 3.05.2002 faisaient qu'un recrutement se faisait avec le dernier indice obtenu dans son emploi précédent. Je n'ai été titularisé que le 01.03.2003. Aurais je pu bénéficier de l'un de ces décrets et être intégré avec mon ancien indice. Merci de votre réponse.